

DECISION
du Comité de Ministres Benelux
portant nomination d'un juge et d'un juge suppléant à la Cour de Justice Benelux

M (2020) 12

Le Comité de Ministres Benelux,

Vu l'article 3, alinéas 1 à 3, du Traité relatif à l'institution et au statut d'une Cour de Justice Benelux, signé à Bruxelles le 31 mars 1965, tel qu'il a été modifié en dernier lieu par le Protocole signé à Luxembourg le 15 octobre 2012,

Considérant que le Comité de Ministres Benelux a donné acte le 13 mai 2020 de la démission de monsieur Thierry Schiltz de ses fonctions de juge à la Cour de Justice Benelux,

Sur proposition de la ministre luxembourgeoise de la Justice,

A pris la présente décision :

Article 1^{er}

Madame Carole Besch, juge suppléant à la Cour de Justice Benelux, est nommée juge à la Cour de Justice Benelux.

Article 2

Monsieur Thierry Schiltz, conseiller à la Cour d'appel de Luxembourg, est nommé juge suppléant à la Cour de Justice Benelux.

Article 3

La présente décision entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à *La Haye*, le *26/8/20*

Le Président du Comité de Ministres Benelux,



S. Blok